



Comment accélérer un divorce

Par **magb**, le **21/02/2008** à **10:47**

Bonjour, comment faire pour accélérer une procédure de divorce? ma femme a entamé la procédure en septembre; la conciliation a eu lieu le 26 novembre et depuis plus rien. mon avocat ne donne pas de nouvelles, ni le sien. que reste -t-il à faire? que faire pour aller plus vite? quels sont les délais "normaux"? merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **21/02/2008** à **18:42**

Bonjour,

C'est l'avocat de votre femme qui dispose d'un délai de 3 mois pour engager la procédure.

Passé ce délai, votre avocat a la possibilité d'engager la procédure pour vous.

Ecrivez lui pour lui donner instruction [s]ferme[/s] d'engager la procédure.

A défaut, changez de conseil...

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com